

# Mandat de gestion

Swiss Keys Management SA  
Chemin du Vallon 26, 1030 Bussigny  
FINMA : N° 29'211  
OAR : PolyReg  
021 634 30 88  
info@skm-sa.com



## Le(s) soussigné(s) :

Prénom, nom : \_\_\_\_\_  
Entreprise : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_  
Rue : \_\_\_\_\_  
NPA, Ville : \_\_\_\_\_

Nommé ci-après « le Client »

Et

## Swiss Keys Management SA, chemin du Vallon 26, CH – 1030 Bussigny

Nommé ci-après « SKM »

Le Client confère par la présente la gestion de son portefeuille d'assurance à SKM ainsi que de le conseiller de façon complète au sujet de toutes questions relatives aux assurances et aux aspects financiers.

## Ceci est valable pour :

- L'ensemble des contrats du Client  
 Les contrats suivants :

Nom de la compagnie	Branche	Numéro du contrat

## Dans le cadre du présent mandat il est convenu :

- Aucune facturation d'honoraire pour la gestion des contrats et les conseils donnés par SKM. La rémunération de SKM consiste en commissions d'acquisition et de gestion payés par les sociétés d'assurance.
- Facturation d'honoraire de CHF ..... ou un forfait de CHF .....  
Dans ce cas, les commissions acquises pendant la durée du mandat par SKM seront à reverser au Client. Pour ce faire SKM établit un décompte annuel au mois de janvier de chaque année civile.

Le Client donne ainsi la procuration à SKM pour le représenter auprès des sociétés d'assurances, obtenir toutes les informations utiles au sujet des contrats préexistants et demander des offres auprès des sociétés d'assurances.

## Les conditions suivantes sont applicables :

- Le Client sera le preneur d'assurance et le débiteur des primes
- Le Client sera le seul bénéficiaire des prestations ou remboursements qui lui sont dus
- Le Client est seul signataire pour la conclusion, la prolongation, la modification et l'annulation d'un contrat
- Le Client s'engage à conclure les nouveaux contrats ou les renouvellements par l'intermédiaire de SKM
- Le Client communique à SKM toutes les informations utiles et nécessaires à l'obtention de conseils appropriés
- Le Client libère les sociétés d'assurance et personnes qui seraient tenues à un secret professionnel et médical préexistant
- Le présent mandat peut être résilié par écrit en tout temps sans préavis par chacune des parties
- Le Client confirme avoir reçu la fiche du devoir d'information selon la LSA art 45
- Le présent mandat est soumis au droit suisse
- Le for juridique est au siège de la société SKM

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Signature(s)

\_\_\_\_\_  
Swiss Keys Management SA (M. Bastien Henri)